

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2022

DEL-2022-111

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 17
Représentés par mandat : 2

Objet : ETUDES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE / STOCKAGE ET SAUVEGARDE LOCALE ET DISTANTE MUTUALISES - ENVIRONNEMENT MUTUALISE D'OBJETS CONNECTES - MARCHES PUBLICS DE SERVICES

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa compétence Communications électroniques et usages du numérique, le SYANE mène notamment les actions suivantes :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique / Schéma Directeur des Usages et Services (SDTAN / SDUS).
- Construction du Réseau d'initiative publique fibre optique FTTO et FTTH (cf. plan du RIP intégrant les POP et NRO).
- Téléphonie mobile (New Deal).
- Plan de Corps de Rue Simplifié / Référentiel à Très Grande Echelle, modélisation numérique des territoires.
- Conseil numérique et mutualisation d'achats pour le numérique communal et scolaire (pour rappel, en 2019, le SYANE a conduit une étude sur le projet « école numérique », motivée par la demande des élus de Haute-Savoie, dans le cadre du SDTAN volet « usages », et qui vise à répondre à de nombreux enjeux pour les communes).
- Recherche de financements.

- SDUS permanent : animation permanente des territoires de Haute-Savoie pour recueil des besoins, présentation de grands sujets numériques, intervention d'experts métier du SYANE et externes...

Dans la continuité de ces actions, le SYANE souhaite à présent réfléchir à l'opportunité de la mise en place d'un service d'accompagnement au stockage/backup mutualisé et de la mise en place d'un socle mutualisé d'usage et de gestion d'objets connectés, à destination de l'ensemble des services publics de la Haute-Savoie.

Dans ce cadre, une consultation en procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la commande publique a été lancée, afin de conclure deux marchés de services ayant pour objet :

LOT 1 : Etude d'opportunité, de faisabilité et de préfiguration « stockage/sauvegarde mutualisés »,

LOT 2 : Etude d'opportunité, de faisabilité et de préfiguration « environnement mutualisé objets connectés ».

Chaque lot constitue un marché, confié à un titulaire mono-attributaire, et comprend deux phases :

- Phase 1 - Etude générale, d'une durée estimée à 3-4 mois à compter de la notification du marché.
- Phase 2 si affermie - Design de services, d'une durée estimée à 3 mois à compter de l'ordre de service d'affermissement de la phase.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 mai 2022. Le règlement de consultation prévoit, à l'issue de l'analyse initiale, une éventuelle phase d'auditions/négociations, si les offres remises le justifient.

En conséquence, et afin de pouvoir garantir un démarrage des prestations début juin 2022, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés avec les candidats ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres, et conformément aux classements établis.

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique des prestations : 40 %
- Prix des prestations : 40 %
- Délais de réalisation de l'étude : 20 %

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution des marchés à conclure avec chacun des titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à signer les marchés à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE